

75 ans
du Statut
des IEG



6^{ème} CONGRÈS
FO ÉNERGIE ET MINES
DU 31 MAI AU 3 JUIN 2021 - MONTPELLIER

Hercule : Un combat EPIC



QUAND IL VOUS DEMANDERA
POURQUOI
VOUS AVEZ LAISSÉ
PRIVATISER L'ÉNERGIE
VOUS RÉPONDREZ QUOI ?

Les représentant.e.s des salarié.e.s d'EDF et ENEDIS alertent sur le projet Hercule qui n'a rien d'un mythe. C'est un **réel projet de démantèlement** d'EDF, pensé conjointement par le gouvernement et la commission européenne.

L'énergie est un bien commun **vital** pour les citoyens et l'économie, **déterminant** pour la transition énergétique. Comme en 1946, l'État doit **reprendre la main** sur ce secteur pour le préserver. Hier pour **reconstruire le pays**, aujourd'hui pour **sauver le climat**.

Si Hercule voit le jour, le point de non-retour de la privatisation amorcée en 2004 sera franchi. **Votre facture d'électricité augmentera.** Notre souveraineté énergétique sera bafouée et l'énergie deviendra le talon d'Achille de la France.

Signez la pétition sur
www.energie-publique.fr

L'énergie est un bien commun

Je signe
la pétition



**#POUR ^{UNE} ENERGIE
PUBLIQUE**

sur energie-publique.fr

Ensemble, Soyons créateurs de progrès social

À quelques jours du VI^e congrès de notre Fédération, cet édito revêt un caractère particulier.

Particulier, car un congrès est toujours un moment important pour la vie des syndicats et de la Fédération. Particulier, car nous fêtons le 75^e anniversaire de la loi de Nationalisation. Particulier, car le contexte lié à Hercule risque de remettre en cause le modèle intégré du Groupe EDF. Particulier au point de vue personnel, car j'ai pris la décision de ne pas me porter candidat en tant que Secrétaire Général à ce Congrès.

La situation actuelle conduit à la nécessité de nous focaliser sur ce qui nous anime et sur ce qui fait notre ADN : mener une action syndicale en toute liberté et indépendance pour porter les revendications légitimes décidées par les adhérents et leurs syndicats dans le cadre de nos résolutions de Congrès.

La mandature qui s'ouvre, se déroulera dans un contexte inédit et plus que jamais contraint au niveau économique et social.

J'ai toute confiance sur le fait que notre action collective permettra néanmoins, par le renouveau et l'action de nos forces syndicales, d'aller dans le sens du progrès social.

Je suis persuadé que la Fédération et la nouvelle équipe qui se constituera lors de ce Congrès, sauront œuvrer pour prolonger la dynamique de ces dernières années et faire ainsi progresser l'organisation par le développement de la syndicalisation et, de fait, donner davantage de force à notre action.

Heureux et fier d'avoir pu, durant ces deux précédents mandats, apporter ma contribution dans le cadre de nos actions. Je tiens à vous remercier d'avoir répondu présent. Je sais que votre engagement et votre attachement à notre Fédération ainsi qu'à ses valeurs permettront de continuer à porter haut et fort notre voix :

POUR AGIR, NE PAS SUBIR.

Vincent HERNANDEZ
Secrétaire Général FO Énergie et Mines



LE MAG DE L'ÉNERGIE - N° 335
sommaire



SIÈGE :
60 rue Vergniaud
75013 Paris
01 44 16 86 20

www.fnem-fo.org

secteur.communication@fnem-fo.org

N° ISSN : 0153-7865

fiches pratiques P. 15

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
Vincent HERNANDEZ

ÉQUIPE DE RÉDACTION
Serge GIANORSI
Jésus HERNANDEZ
Jean LE CONTE
Maxime ROYER

PHOTOS
Médiathèque FO Énergie et Mines
Adobe Stock

CONCEPTION GRAPHIQUE
ET IMPRESSION
Compedit Beauregard
ZI Beauregard – BP 39
61600 La Ferté-Macé
02 33 37 08 33



P. 05 **branche**
> Élections CAMIEG

P. 06 **interview**
> Interview David CAYLA

entreprises en brèves

- > Électricité de Strasbourg : Accord sur le télétravail
- > ENEDIS : FO signe l'accord handicap à Enedis
- > GRDF : une crise de confiance ?
- > GRT Gaz : projet « multiplex »
- > RTE : FO signe l'accord Handicap
- > EDF : TAMA, une nouvelle ère

P. 14 **fo cadres**
> Inégalités femmes-hommes chez les cadres

P. 15

- > Accident du Travail (AT) dans le cadre du télétravail
- > Arrivée d'un enfant
- > Covid-19 : délivrance des arrêts de travail par l'assurance maladie
- > Victime ou témoin de harcèlement sexuel ou de discrimination

fiches pratiques

forum

- > Congrès FO Énergie et Mines : Les congressistes ont la parole
- > Un 75^e anniversaire sous tension
- > L'EPIC ou l'anti-Hercule

P. 19

passion service public

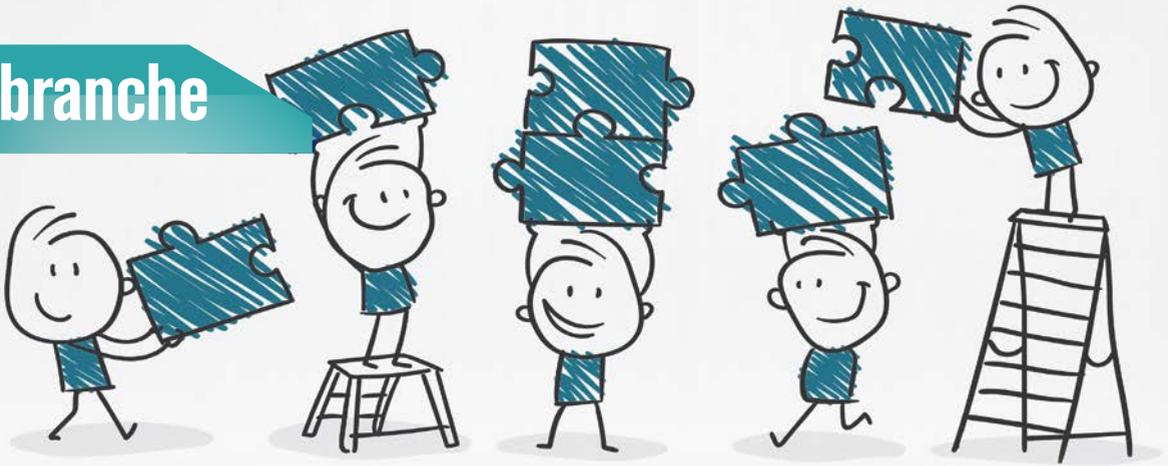
- > Les Avantages en nature (ANE)
- > Élections CAMIEG
- > Élections CMCAS
- > La CSM R en bref

P. 25

P. 30 **brèves**

- > Soutien aux syndicats et militants mobilisés
- > À qui profite la crise ?
- > Élection représentants salariés TPE
- > Élections des administrateurs de CMCAS
- > Recul du nombre de stages en entreprise
- > Égalité professionnelle : index 2021

branche



Élections des représentants salariés au Conseil d'Administration de la CAMIEG

Depuis la création de la caisse, les administrateurs FO œuvrent pour écouter, renseigner, accompagner tous les assurés des IEG par la diffusion régulière de fiches pratiques et livrets.

Ils le font uniquement pour votre protection maladie et celle-ci n'est pas négociable au profit d'intérêts étrangers à la santé.

De nombreuses choses peuvent encore être réalisées pour **faciliter l'accès aux soins pour tous, renforcer nos garanties et préserver la solidarité.**

Nous exigeons que la CAMIEG mette en œuvre des **procédures claires et simplifiées** notamment par la centralisation de TOUTES les tâches au sein de la CAMIEG.

Notre régime spécial doit répondre au plus près des attentes de ses assurés et cela se traduit par **des cotisations justes, pour des remboursements et services de qualité !**

FO s'est opposée, s'oppose et s'opposera à ce que les excédents de la CAMIEG, fruits de vos cotisations, soient spoliés par les

Pouvoirs Publics sous couvert d'une pseudo-solidarité. **Notre organisation syndicale a été la seule à refuser toute ponction !**

Nos cotisations doivent servir à améliorer nos remboursements (dépassements d'honoraires, équipements hors «100 % santé» pour l'optique et le dentaire...).

Un des principes de base de la Sécurité sociale est la solidarité intergénérationnelle et familiale. La solidarité des actifs envers les retraités et la grille unique pour l'ensemble des assurés sont les bases de notre régime spécial, elles doivent être maintenues.

Nous revendiquons la prise en compte des situations financières actuelles et de l'avant-dernière année afin de s'affilier au régime complémentaire.

FO porte d'autres revendications dans le seul objectif d'améliorer votre protection maladie.

Du 21 au 24 juin, par voie électronique ou par correspondance, vous avez la possibilité d'exprimer votre choix :

**Ne vous en privez pas !
Votez FO !**



David CAYLA

“

David CAYLA est chercheur au GRANEM et maître de conférences à l'université d'Angers, il est membre du CA des Économistes atterrés. Il vient de publier *Populisme et néolibéralisme, De Boeck Supérieur (2020).*

”

Quel bilan faites-vous de l'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie ?

Les prix de l'énergie ont augmenté depuis l'ouverture de la concurrence, les investissements dans la production d'électricité en France et en Europe ont été insuffisants. On se retrouve à devoir prolonger la durée de vie des centrales parce qu'on n'a pas prévu de les remplacer assez rapidement. La France importe de

plus en plus d'électricité de ses voisins car elle n'a pas mis en œuvre une véritable stratégie d'investissement.

Nous avons aussi perdu les savoir-faire. Dans le nucléaire, on a beaucoup de mal à construire de nouvelles centrales. En ce qui concerne les énergies renouvelables il y a eu certes une augmentation, mais en France elle est relativement faible par rapport à celle des autres pays. Par ailleurs, de nombreux composants sont importés, ce qui ne profite pas à l'industrie française. Enfin, les acteurs privés ne se bousculent pas pour investir là où l'État s'est retiré. Donc sur tous les plans, aussi bien du point de vue du consommateur que du point de vue de notre sécurité énergétique, le bilan n'est pas bon.

Que pensez-vous de la loi NOME et de l'ARENH ?

Techniquement la loi n'a fait que suivre les directives européennes. Le projet d'ouverture à la concurrence est dans les cartons depuis l'Acte unique européen de 1986. L'objectif de l'Union européenne a été de démanteler tous les monopoles nationaux dans tous les secteurs pour supprimer les particularismes nationaux. La France s'est juste mise en ordre de marche.

Il y a deux choses à distinguer : **l'ouverture à la concurrence**, demandée par l'UE, et **la privatisation**, qui n'est pas exigée. De ce fait EDF reste très majoritairement à capitaux publics. Mais l'ouverture signifie l'instauration d'une concurrence « libre et non faussée »,



comme on dit, ce qui suppose que l'État-propriétaire ne doit pas avantager son entreprise nationale. Si en tant qu'actionnaire il devait lui apporter un soutien trop important ou pratiquer des prix qui ne soient pas conformes à la réalité des coûts, il serait accusé de distordre la concurrence. En somme, avec la concurrence, on demande aux entreprises publiques de se comporter comme des entreprises privées.

Par ailleurs la libéralisation pose un problème spécifique pour les industries de réseau. Il a fallu séparer le marché de l'électricité en trois : la production, le transport et le réseau, et la distribution. Cette organisation exigée par l'UE explique le projet Hercule. À partir du moment où on sépare ces trois activités il faut éviter la concentration verticale qui apparaît lorsqu'un opérateur contrôle toute la chaîne. Ainsi, dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité la concurrence est exigée au niveau de la production

et de la distribution mais la construction et l'entretien du réseau sont gérés sous la forme d'un monopole public. On a cherché, en quelque sorte, à organiser le marché de l'électricité sur le modèle de celui des fruits et légumes avec un marché de gros géré par les producteurs et un marché au détail organisé par les entreprises de distribution. Et on a mis entre les deux un système logistique de distribution public, Enedis. C'est évidemment une construction totalement artificielle.

Le projet Hercule va séparer les activités du Groupe EDF en plusieurs parties, quelles seront les conséquences d'après vous ?

Depuis l'ouverture à la concurrence, l'UE exige qu'EDF accorde aux opérateurs privés le droit d'acheter le quart de sa production nucléaire au prix de 42 €/MWh. C'est très avantageux car ils n'achètent à ce prix que s'il est inférieur au prix de marché. Ils sont donc

gagnants à tous les coups. En dépit de cet avantage, les fournisseurs privés d'électricité ont très peu investi dans la production. Ils se comportent comme des intermédiaires de marché, des détaillants qui très souvent trompent leur clientèle avec des démarches marketing très agressives.

Ce système est néfaste pour EDF et le consommateur. Le prix administré n'a pas évolué depuis 10 ans et devient de plus en plus déconnecté du prix du marché qui lui ne cesse d'augmenter. De plus, le coût réel du nucléaire augmente à cause des investissements liés à la sécurité. Le gouvernement négocie avec l'UE pour modifier ce système ; le problème c'est que les autorités européennes exigent une restructuration d'EDF en échange. C'est le cœur du projet Hercule.

Concrètement EDF serait démantelée en trois parties : une partie nucléaire / réseau 100 % publique, une partie énergies re-

nouvelables et distribution ouverte au capital privé et potentiellement entièrement privatisable, une dernière partie qui englobe l'énergie hydraulique dont on ne sait pas trop ce qu'elle deviendra.

Comme ces trois entités seraient toutes à capitaux majoritairement publics, on pourrait se dire qu'il n'y a pas grand-chose qui change. Sauf que ces entités ne relèveraient d'EDF que du fait qu'elles seraient possédées par une holding détenant leurs actions. Dans les faits, chacune serait totalement indépendante. Elles ne pourraient ni échanger d'informations entre elles ni se coordonner, sinon ce serait une distorsion de la concurrence. Il s'agit vraiment d'une rupture avec le modèle actuel.

La distribution serait entièrement intégrée dans la partie privatisable. Cela signifie que la production d'énergie nucléaire n'aura plus de lien avec le consommateur.

Celui-ci n'aura plus accès qu'à la partie commerciale d'EDF. En cas de privatisation il n'aura donc plus la moindre relation avec l'opérateur public qui sera uniquement un opérateur de production et non de vente.

Par ailleurs, comme ce projet est en cours de négociation avec Bruxelles, il n'est pas soumis au Parlement, aux syndicats ou aux responsables politiques. Il est négocié directement avec les autorités européennes sans débat public. Tout ça n'a rien à voir avec ce que les citoyens ou les syndicats sont en droit d'exiger. Même le Parlement ne dispose pas des éléments de la négociation.

Quelles solutions permettraient de sortir de ce schéma mortifère ?

La réponse est forcément européenne, car ce sont ses directives qui prévalent. Il faudrait un exécutif prêt à un rapport de force et disposé à ne pas respecter le cadre européen. C'est possible

sans sortir de l'UE comme le font la Hongrie ou d'autres pays.

Ilya des marges de manœuvre pour sauver EDF, mais cela demande une volonté politique qu'on a du mal à voir dans le gouvernement actuel. On se retrouve dans le schéma classique où il faut faire ce que l'UE et l'Allemagne nous disent. On en voit bien les limites.

Enfin, cette réforme du marché de l'électricité n'est qu'un exemple de l'idéologie néolibérale et de la manière dont elle est progressivement imposée. Si on veut combattre cette réforme il faut rompre avec cette idéologie qui crée un cadre juridique au service du marché. Le problème c'est que ce cadre est complètement intégré aux traités européens. Autrement dit, sortir de cette réforme impliquerait de sortir des traités, c'est-à-dire de l'UE telle qu'elle existe.



Protection, services, accompagnement social

Souriez, vous êtes au cœur
de nos engagements

-  **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
-  **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
-  **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
-  **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
-  **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

On aime vous voir sourire



Électricité de Strasbourg Accord sur le télétravail

**À Électricité
de Strasbourg (ES),
FO a signé l'accord
sur le télétravail.**

Cet accord expérimental, d'une durée d'un an, sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2021 en raison de la crise sanitaire. À l'issue de cette phase de test, les partenaires sociaux se réuniront à nouveau, avec l'ambition de le conforter en y apportant si nécessaire des améliorations en fonction des conclusions et recommandations du groupe de suivi.

FO signe l'accord handicap à Enedis

FO a été force de propositions tout au long de la négociation pour que ce nouvel accord soit exemplaire sur la durée.

La dernière séance d'échanges a permis d'obtenir un budget de 7 millions d'euros, qui permettra de maintenir une qualité élevée d'accompagnement des salariés concernés, notamment grâce aux aides individuelles et aux dispositifs de maintien dans l'emploi.

Les salariés pourront compter sur l'accompagnement et le soutien des militants FO pour les informer et faire vivre les dispositifs prévus.

GRDF : une crise de confiance ?

Fin 2020, la RE2020 avait déjà ébranlé la confiance vis-à-vis de l'écosystème gazier dans lequel baigne GRDF et les gaziers.

En 2021, la prime COVID distribuée arbitrairement, les primes variables octroyées aux mérites les plus visibles et non à la performance réelle, les disparités entre régions ou services, l'égalité professionnelle au détriment des minorités sont à l'origine de divisions destructrices vis-à-vis de l'intérêt com-

mun et des enjeux à venir. Alors que l'entreprise prône la responsabilisation de chacun, nous constatons un antagonisme entre les paroles et les actes.



C'est ce contexte dégradé que découvre la nouvelle Directrice Générale de GRDF. FO attend, de sa part, le rétablissement d'une nécessaire équité et d'un retour à un dialogue serein avec la hiérarchie.

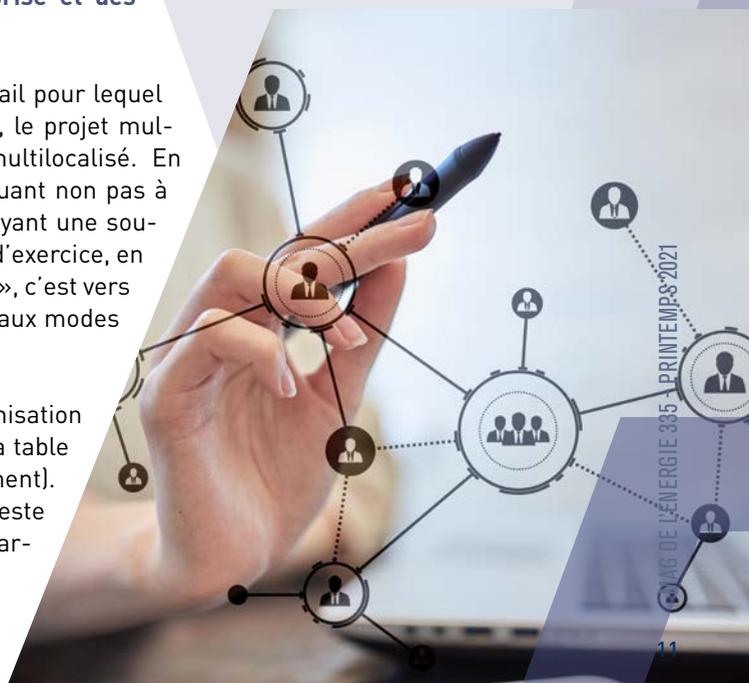
À l'aube d'un virage stratégique pour GRDF, il ne faut pas oublier que la « base » est l'indispensable outil de production de GRDF, et que la fierté d'être gazier est forte, mais qu'elle s'érousse si on n'en prend pas soin.

GRT Gaz, projet « multiplex »

Le projet « multiplex » occupe une place prépondérante dans l'actualité de l'entreprise et des représentants du personnel.

Au-delà de la thématique du Télétravail pour lequel un accord est en cours d'élaboration, le projet multiplex vise à intensifier le travail multilocalisé. En développant le télétravail, en l'appliquant non pas à des postes, mais à des activités, en ayant une souplesse sur le nombre de jours, le lieu d'exercice, en publiant des postes « télétravaillables », c'est vers un nouvel environnement et de nouveaux modes de travail que tend GRT Gaz.

Dans ce cadre, la question de l'organisation des espaces de travail est aussi sur la table (en région Île-de-France pour le moment). Sur tous ces sujets, FO GRT Gaz reste force de propositions innovantes qui parviennent à aboutir.



RTE : FO signe l'accord Handicap

Le nouvel accord handicap RTE que nous avons négocié et signé en mars, court jusqu'à fin 2023.

“

Il pérennise des engagements qualitatifs et, nouveauté, entérine des objectifs quantitatifs ciblés tels un seuil d'emploi direct de 4,5 % et 38 embauches sur la durée de l'accord.

”

Il instaure aussi des procédures de recrutement adaptées et formalise davantage l'intégration des personnes en situation de handicap dans les collectifs de notre entreprise.

Des dispositions sont également prévues quant à l'évolution en NR des personnes en situation de handicap et quant au congé parent des ayants droit d'enfants de plus de 20 ans en situation de handicap.

Le nouvel accord réaffirme l'engagement financier de RTE envers le secteur protégé.



TAMA, une nouvelle ère

La négociation TAMA (**Travailler Autrement Manager Autrement**) a débuté début avril.

C'est un nouveau mode de travail qui est négocié. La volonté de la Direction est de redéfinir fondamentalement la vision du travail à EDF SA. FO a réalisé une enquête auprès des salariés (plus de 18 % soit 7500 répondants) pour avoir une vision au plus près des besoins et attentes des salariés sur ce sujet. Ces résultats nous permettent de revendiquer des axes précis d'amélioration des conditions de travail.



DEPUIS PLUS DE 85 ANS, NOUS PROTÉGEONS TOUS CEUX QUI SE METTENT AU SERVICE DES AUTRES.

9 SUR 10
SOCIÉTAIRES
SATISFAITS*

DE NOS SERVICES

Retrouvez nos offres sur gmf.fr

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

*Selon une étude BVA de septembre 2020.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.



Inégalités femmes-hommes chez les cadres

En 2019 comme en 2015, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes cadres s'élevait toujours à 13 %.

Il fait même une pointe à 16 % en 2018. Quand on regarde à profil et poste équivalent sur l'ensemble des cadres, la différence de rémunération est encore très importante : 7 %. Plus on monte en âge, plus celle-ci augmente, elle s'élève à 12 % pour les 55 ans et plus, alors qu'elle est de 4 % pour les moins de 35 ans, ce qui laisse apparaître le début d'un effet générationnel.

L'obligation de mise en place d'accords sur l'égalité professionnelle et d'un index dans les entreprises d'au moins 50 salariés joue un rôle certain. Néanmoins, cet index, aux effets contraignants limités pour les entreprises, nécessiterait

d'être complété par d'autres indicateurs.

Constat est fait que l'écart salarial s'accroît au fur et à mesure que la taille de l'entreprise diminue, à profil identique il est de 10 % dans celles de moins de 20 salariés.

Quand on interroge les cadres sur leur perception de l'inégalité salariale, ils disent pour 50 % la rencontrer dans leur entreprise (63 % versus 43 %).

Les femmes cadres sont davantage investies que les hommes dans la sphère familiale et la parentalité impacte plus fortement leur carrière professionnelle.

Les femmes cadres accèdent plus difficilement aux responsabilités de management et de direction que les hommes (35 % ver-

sus 43 %). Plus on monte en responsabilités, plus l'écart se creuse pour aller jusqu'à 21 % dans les directions d'entreprises.

Aujourd'hui, le niveau de diplôme et les connaissances techniques sont les meilleurs atouts pour se prémunir de l'inégalité salariale.

Le chemin vers une égalité réelle entre les hommes et les femmes cadres est encore long.

Il en est de la responsabilité des entreprises, des dirigeants, des ressources humaines d'y parvenir. Les IRP ont également leur rôle pour le favoriser.



* Sources : études APEC — Inégalités femmes-hommes chez les cadres (mars 2021).

Les écarts de salaires femmes-hommes chez les cadres (février 2020).

Retrouvez l'intégralité de cette fiche dans
notre Dossier pratique accident du travail :

[https://www.fnem-fo.org/magazine/
dossier-pratique-accident-du-travail/](https://www.fnem-fo.org/magazine/dossier-pratique-accident-du-travail/)

Accident du Travail (AT) dans le cadre du télétravail

L'article L.1222-9 du Code du travail rappelle que pendant le télétravail, le salarié a les mêmes droits que s'il exécutait son travail dans les locaux de l'entreprise.

Le télétravail est une modalité d'exécution du contrat de travail et ne remet pas en cause le lien de subordination contractuelle entre employeur et agents lors de l'exécution du travail. L'AT sera pris en charge au même titre que s'il s'était produit dans l'entreprise. Il appartient à l'employeur d'amener la preuve que celui-ci a été occasionné par une cause étrangère au travail.

Pour limiter des litiges, un accord écrit entre l'agent et son employeur rappelant les éléments essentiels de l'exercice du télétravail (lieu, horaires de travail...) est souhaitable.

En période de risque épidémique (art. L.1222-11), le télétravail peut vous être imposé sans formalisme particulier.

Dès que vous êtes victime d'un AT :

- Informez ou faites informer votre employeur sous 24 heures (sauf cas de force majeure).

- Consultez rapidement votre médecin avec la feuille d'AT transmise par votre employeur. Celle-ci peut vous être transmise par mail. Elle permet de n'avancer aucuns frais de santé dans le cadre de votre AT.

- Le médecin établira le Certificat Médical Initial (CMI).

- Transmettez les volets aux services concernés sous 48 heures :

- **Volet 1** : à la CPAM ou MSA (pour les SICAE) du lieu de travail en y faisant figurer « ASSURÉ CAMIEG »

- **Volet 2** : au médecin-conseil des IEG

- **Volet 3** : à conserver

- **Volet 4** : à l'employeur en cas d'arrêt de travail

Dans le cadre de l'urgence sanitaire Covid-19, les délais sont rallongés :

- Vous avez 48 h pour informer votre employeur.

- L'employeur a 5 jours pour la déclaration à la CPAM ou MSA.

- En cas de besoin d'investigation de la CPAM ou MSA, les délais sont repoussés et sont notifiés dans les correspondances.



Pour toute demande d'information, rapprochez-vous de votre représentant local FO.

Arrivée d'un enfant

Vous êtes salariée statutaire et votre grossesse a été médicalement confirmée. **Vous pouvez, sans condition d'ancienneté, bénéficier des dispositions liées à la maternité.**

Nous vous invitons à faire parvenir à votre employeur et au service Ressources Humaines, avant la fin du 2^e mois de grossesse, l'imprimé « 1^{er} examen médical prénatal » rempli que vous a remis le médecin lors de votre consultation.

Cette information est obligatoire afin de bénéficier du congé maternité auquel vous pouvez prétendre en intégralité et accéder aux droits mis en place pour les salariées lors de la grossesse.

Votre responsable, dès qu'il est informé, se doit de vous proposer un entretien afin de discuter de votre poste de travail et des aménagements possibles lors de votre grossesse.

N'hésitez pas à solliciter la médecine du travail si vous estimez que vos trajets, horaires, conditions de travail..., puissent avoir des incidences néfastes sur le bon déroulement de votre grossesse.

Conseil FO : Pour votre retour en entreprise, exigez que tout échange soit confirmé par écrit.

Lors de l'arrivée d'un enfant dans votre foyer :

◆ Informer le Service Ressources Humaines de

l'arrivée de l'enfant en fournissant une copie de l'acte de naissance ou d'adoption.

◆ Rapprochez-vous de la CAMIEG afin d'effectuer la demande de rattachement de votre enfant et bénéficier de la prime layette (318 € à la date de la publication de ce document). Effectuez également le rattachement de votre enfant auprès de l'organisme gérant votre contrat surcomplémentaire (Mutieg A d'Énergie Mutuelle contrat obligatoire pour les actifs, CSM EVIN ou CSMR ou autre pour les retraités).

◆ Rapprochez-vous de la CMCAS ou de la SLVie dont vous dépendez pour déclarer l'arrivée de votre enfant, en fournissant l'acte de naissance ou d'adoption.

Retrouvez l'intégralité de cette fiche dans le guide « Arrivée d'un enfant » : <https://www.fnem-fo.org/magazine/guide-arrivee-dun-enfant/>

COVID-19 délivrance des arrêts de travail par l'Assurance Maladie

La stratégie du gouvernement pour lutter contre la propagation du coronavirus repose sur le respect des gestes barrières ainsi qu'une politique de dépistage et d'isolement des personnes malades ou ayant été en contact rapproché avec une personne atteinte de la Covid-19. Dans ce cadre, les agents des IEG ont dorénavant la possibilité de bénéficier de la délivrance des arrêts de travail dématérialisés par l'assurance maladie s'ils présentent des symptômes de la maladie ou s'ils sont cas contact.

Ces arrêts de travail peuvent être délivrés uniquement aux personnes ne pouvant pas effectuer leur activité en télétravail.

Vous présentez des symptômes Covid-19 tels que :

- Infection respiratoire aiguë (fièvre, toux, essoufflement).
- Maux de tête, courbatures, douleurs musculaires, fatigue inhabituelle.
- Perte de l'odorat (sans obstruction nasale).
- Perte du goût.

Rendez-vous sur le site :

<https://declare.ameli.fr/isolement/conditions>

afin d'obtenir un arrêt de travail dans l'attente de la réalisation du test.

Vous avez été contacté par l'Assurance Maladie dans le cadre du suivi des personnes recensées «**cas contact**».

Rendez-vous sur le site :

<https://declare.ameli.fr/cas-contact/conditions>

afin d'obtenir un arrêt de travail de 7 jours minimum (celui-ci démarrant à compter de l'appel ou courriel ou SMS reçu par l'Assurance Maladie dans le suivi des personnes recensées «cas contact»).

N'oubliez pas d'adresser l'arrêt de travail également à l'employeur dans les 48 h.



Victime ou témoin de harcèlement sexuel ou de discrimination

Pour lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ainsi que tout type de discrimination existant encore dans les entreprises, 2 plateformes ont été mises à disposition récemment pour les salariés qui en seraient victimes ou témoins.

PLATEFORME : « harcèlement sexuel & agissements sexistes »

Les employeurs et les Fédérations Syndicales ont décidé de proposer un moyen d'information concernant les agissements sexistes ou harcèlement sexuel. Initialement destiné aux référents CSE, chacun a convenu que la généralisation de ce moyen d'information à l'ensemble des salariés contribuerait à lutter contre ces agissements. Depuis le 26 janvier 2021, le site spécialisé sur ce thème est consultable par tous. Le harcèlement sexuel et les

agissements sexistes nous concernent tous et nous pouvons tous œuvrer à combattre ces faits.

Nous vous invitons à consulter ce site, à le faire connaître au plus grand nombre : <https://www.egaliteprofessionnelle-ieg.fr>

Victime ou témoin de harcèlement sexuel ou agissements sexistes, n'hésitez pas à contacter votre correspondant FO local.

PLATEFORME : signalement & accompagnement des victimes de discrimination

Annoncée en décembre 2020, la plateforme de lutte contre les discriminations a été mise en service le 12 février 2021. Destinée aux victimes ou témoins de discrimination liée à l'origine, au handicap, au sexe, etc., et quel que soit le domaine : emploi, accès au logement, service, etc., la plateforme accompagne et oriente les personnes grâce à un réseau de plus de 530 délégués répartis en métropole et en outre-mer. Les équipes de juristes dépendent directement du Défenseur des droits. L'accompagnement est gratuit, les échanges sont confidentiels.

La plateforme est accessible par téléphone au **39 28** (prix appel local)

ou aussi par internet sur le site :

<https://www.antidiscriminations.fr>



CONGRÈS

FO Énergie et Mines

Nous avons demandé à des congressistes ce que représente le congrès pour eux et ce qu'ils en attendent.

Belinda ASMANE (EDF)



Le Congrès c'est tout d'abord une première pour moi. C'est la 1^{re} fois que j'y assisterai pour représenter mon syndicat FO-SP2N (Support et Projets du nouveau nucléaire). En ces temps de crise sanitaire et de télétravail généralisé, ce sera l'occasion de revoir les camarades de toutes les entités. Je n'ai pas vu certains d'entre eux depuis plus d'1 an.

De par mes mandats, j'ai une vision très terrain assez éloignée de l'aspect plus politique de l'action syndicale. J'attends de ce 1^{er} congrès de pouvoir voir en fonctionnement les instances politiques de notre Fédération. Je vais aussi rencontrer l'ensemble des syndicats des IEG. Ce sera l'occasion de sortir d'une vision 100 % EDF SA. Ce congrès est donc une expérience de formation pour moi. J'attends, également de pouvoir porter la voix de notre syndicat et de nos adhérents auprès des instances de la Fédération. Notre direction la DIPNN et notre unité présentent la particularité d'être haussières en termes d'effectifs au sein d'EDF SA. Il me paraît important que les résolutions votées lors du Congrès prennent en compte cette caractéristique.



Fabrice DYEVRE (RTE)

Le Congrès, c'est avant tout celui des syndicats de notre Fédération. C'est aussi le rendez-vous de tous les militants des IEG.

Il permet de partager nos expériences, les problématiques que nous rencontrons dans nos entreprises respectives et nos points de vue sur les sujets d'actualité.

De la convivialité, car dans ce contexte de crise sanitaire, nous en avons vraiment besoin.

De la solidarité, car malgré toutes les différences de perceptions individuelles, nous devons fonctionner et avancer collectivement derrière un projet commun.

Loïc MALNOE (Enedis)



Le Congrès, au même titre qu'une Assemblée Générale de Syndicat, est un moment important et privilégié dans la vie de notre organisation. Il permet de partager un temps de fraternité, se rencontrer, se connaître et se rapprocher entre militants de toutes les entreprises de la Branche ainsi que de l'équipe fédérale. C'est surtout, le moment de se recentrer sur les aspirations et les valeurs de notre syndicat au travers des travaux d'adaptation et de réinscription de nos statuts et du cap que l'on prend collectivement à Force Ouvrière. C'est enfin, le moment où l'on fait vivre l'instance par les élections du bureau fédéral qui aura la lourde responsabilité d'animer et de mener la barque dans le sens des orientations décidées lors du congrès.

Au-delà du fait que l'on se retrouve pour partager un moment convivial entre camarades, c'est avant tout, l'occasion de lier connaissances et amitiés avec des personnes que l'on ne connaît pas nécessairement et avec qui l'on partage des valeurs semblables. Cela permet de développer un réseau et un maillage favorisant les échanges dans nos quotidiens, permettant d'aider nos adhérents et les salariés, de progresser sur les bonnes pratiques des uns et des autres, de partager nos réflexions sur les dossiers et les projets qui façonnent notre entreprise.



Olivier PETIT (GRDF)

Cela sera l'occasion pour les tout jeunes militants du nouveau syndicat FO GRDF Est (créé en 2019) de participer au congrès de la Fédération. C'est donc un moment important pour nous tous, car ce sera une première !

Ce sera un instant d'échange, de travail et de convivialité avec tous les militants des syndicats FO des IEG.

Les prochaines années seront un tournant pour les syndicats et leurs militants. J'attends de ce Congrès des orientations à la hauteur de nos ambitions définies par les résolutions de Congrès qui y seront débattues.



Samuel **NOREL** (EDF)

Tout d'abord, c'est une découverte pour ma part. Je n'ai pas participé au dernier Congrès.

J'étais focalisé à l'époque sur le développement de ma structure syndicale locale et je ne m'intéressais pas vraiment à la vie fédérale.

Alors pour moi, c'est un moment démocratique au sein de la structure fédérale. Nous élisons nos représentants qui éliront à leur tour notre secrétaire et le bureau fédéral.

C'est une découverte donc je n'ai pas d'attentes particulières. Je vais sûrement y apprendre beaucoup de choses. Secrétaire du syndicat FO Gravelines depuis 2014, je pense que c'est le bon moment pour y participer.



Philippe **SUHAS** (Engie)

Un moment privilégié de partage et de rencontre. C'est notamment l'occasion de revoir des camarades d'autres établissements, de découvrir de nouvelles têtes, mais aussi d'échanger sur nos actualités et partager de bonnes pratiques. Ce sont tous ces moments forts qui font la richesse du congrès et l'envie d'y participer me concernant.

Nous sommes à une étape charnière de la vie de nos entreprises. J'attends que l'on sorte de ce Congrès avec une feuille de route claire et fédératrice pour les combats à mener dès demain. Ce Congrès est atypique, car il marque aussi une pause dans le parcours de Vincent à la tête de la Fédération. Je souhaite qu'une équipe nouvelle et soudée émerge de ce Congrès pour mener à bien tous les défis qu'elle aura à relever pendant toute la mandature. Nous devons tous veiller à ce que l'unité soit bien au rendez-vous. Les enjeux de demain ne peuvent se permettre des guerres intestines et il y a matière à se ranger derrière la nouvelle équipe sans avoir le moindre état d'âme.

Un 75^e anniversaire sous tension

Après la Seconde Guerre, le pays est à reconstruire. La production et la distribution de l'électricité et du charbon sont gérées de manière dispersée par des sociétés privées. Dans ce contexte, le 8 avril 1946, *l'Assemblée vote la loi n° 46-628 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz. Celle-ci instaure, en son article 47, le Statut du personnel des industries électriques et gazières.*

L'intérêt national, une priorité

Sans être passéiste, on ne peut que constater qu'en 1946, le gouvernement est animé par une volonté de faire de l'intérêt général une priorité.

Le vote de la loi raflant une large majorité tous partis confondus en est la preuve flagrante.

Il impose légalement la notion de service public, étendue à la production d'un bien essentiel à l'autonomie du pays : **l'énergie**. Cette volonté politique a permis de garantir la souveraineté énergétique du pays, sa sécurité d'approvisionnement et contribue à l'essor de l'industrie et de l'économie française. La péréquation tarifaire garantit stabilité et sobriété du coût via des tarifs réglementés de vente ainsi que l'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire.

L'intérêt national menacé

Cette vision est remise en cause au nom du marché.

Sous couvert de « croissance verte », « libre-échange », « solidarité européenne », le gouvernement veut imposer, avec la complicité de la Commission européenne, un modèle fondé sur l'intérêt financier de grandes entreprises.

Volatilité du coût, flambée des prix, inégalité d'accès, désengagement de la mission de proximité, suppressions d'emplois statutaires, fermetures de sites, risques de black-out... Les conséquences pour les citoyens se font ressentir.

Cette logique est à mille lieues de l'intérêt général.

Agir, ne pas subir

FO est mobilisée contre la fin annoncée du Service public au travers de projets tels qu'Hercule ou du plan Clamadiou, la remise en cause des concessions hydroélectriques ou la nouvelle Réglementation Environnementale 2020.

En cette 75^e année d'anniversaire du Statut national, pour tout ce qu'il représente, nous devons mener le combat, **il en est de notre responsabilité vis-à-vis des citoyens et des générations futures.**

Il faut agir, ne pas subir !



L'EPIC ou l'anti-Hercule

Depuis des mois, le gouvernement et la Commission européenne (CE) mènent, dans le plus grand silence, des négociations sur le prix de l'ARENH. Si le besoin de réviser l'ARENH est évident pour qu'EDF couvre ses coûts de production, le fait que la CE le conditionne au démantèlement d'EDF est injuste et infondé.

Avec l'exemple de GDF et de ce qu'il en est advenu, il est inacceptable de reproduire ce schéma sur un bien de première nécessité qu'est l'électricité. Depuis le milieu des années 2000, tout a été orchestré pour affaiblir EDF et GDF. **Les diverses évolutions législatives n'ont eu qu'un seul but : laisser la place aux intérêts privés.**

Depuis 75 ans, EDF et ses agents ont toujours rempli leurs missions de Service Public et contribuent aujourd'hui à la transition énergétique souhaitée. Quelle entreprise privée peut se targuer d'autant d'engagement de la part de ses salariés ?

Avec Hercule, le gouvernement assure que ce projet est la solution qui permettra à EDF de continuer à exercer ses missions de

service public. Démanteler EDF, même avec un joli emballage de garanties politiques, ne reste qu'un préalable à une préparation de vente à la découpe du Groupe.

D'autres solutions existent : EDF doit retrouver son statut d'EPIC (Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial). L'État reconnaîtrait enfin que l'énergie est un secteur essentiel et mettrait fin à cette fuite en avant ne présageant rien de bon pour la France, les citoyens, l'entreprise et ses personnels.

Bruxelles conteste la notion

d'EPIC, elle poserait un problème de concurrence puisque bénéficiant d'une garantie illimitée de l'État et ne pouvant donc faire faillite. Mais cet argument est fallacieux. Car il appartient à chaque État de choisir son mode d'organisation de Service Public et les traités européens imposent à la CE d'être neutre.

Tout est donc affaire de volonté et de courage politique !

L'État doit tout mettre en œuvre pour défendre EDF et ses agents pour garantir un Service Public de qualité pour ses concitoyens.



Soyez vigilant

Avantages en Nature Énergie

Le service qui gère les Avantages en Nature Energie (ANE) s'est restructuré. Il n'y a plus qu'une seule agence qui s'appelle ANGANE, Agence Nationale de Gestion des Avantages en Nature.

Vous disposez de plusieurs moyens pour joindre ce service qui gère les Avantages en Nature Energie (tarifs particuliers ou tarifs agents) des retraités des IEG :

- Par téléphone (ouvert depuis peu) au **09 69 39 58 60 les lundi, mercredi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h.**
- Par courrier, à l'adresse indiquée ci-dessus.
- Par internet : angane@enedis-grdf.fr

N'oubliez pas d'indiquer sur vos demandes effectuées par internet ou par courrier :

- L'objet de votre demande.
- Le département de la résidence concernée.
- Vos coordonnées postales.
- Votre matricule de retraité(e) (que vous trouvez sur votre bulletin de pension).

Que ce soit pour une résidence principale ou secondaire, vous risquez d'avoir, à la mise en service, un contrat comme un client lambda de nos Entreprises qui sera régularisé dès la prise en compte des Avantages en Nature Energie.

Si vous hésitez, faites appel à un(e) militant(e) de notre Organisation ou directement à notre Fédération.

Rappel

Concernant les avantages en nature, ne cédez à aucune proposition téléphonique ou écrite de qui que ce soit !

La seule règle à appliquer est :

- L'électricité chez EDF ou dans une Entreprise Locale de Distribution (ELD) si votre résidence est sur le territoire d'une ENN, SICAIE, RÉGIE, etc.
- Le gaz chez ENGIE ou dans une Entreprise Locale de Distribution (ELD) si votre résidence est sur le territoire d'une ENN, SICAIE, RÉGIE, etc.

VIGILANCE :

- Si vous prenez l'électricité et le gaz, à EDF : vous perdez le tarif agent pour le gaz !
- Si vous prenez le gaz et l'électricité à ENGIE, vous perdez le tarif agent pour l'électricité !

Quel que soit le cas de figure, le passage obligé est chez ANGANE.

Si l'on vous propose un contrat électrique ou gaz sans passer par ANGANE, interrogez-vous !

RAPPEL

- Pour un changement de lieu de résidence principale, signalez ce changement à la CNIEG (02 40 84 01 84 ou sur votre compte si vous en possédez un) qui communiquera ce changement à ANGANE qui vous enverra les documents à remplir !
- Pour une acquisition de résidence secondaire, contactez directement ANGANE pour obtenir les ANE car vous êtes déjà enregistrés.

Élections de vos représentants au Conseil d'Administration de la CAMIEG

DU 21 AU 24 JUIN 2021



La CAMIEG est un organisme de Sécurité sociale créé par décret le 30 mars 2007. La Caisse assure la gestion du régime spécial d'assurance maladie maternité des Industries Électriques et Gazières sous la tutelle de l'État.

Sa compétence est nationale, elle protège les agents sous statut des IEG (ou assimilés) en activité, en inactivité sous conditions de 15 ans de service, ainsi que leurs ayants droit. Le Conseil d'Administration de la CAMIEG est composé de 25 représentants (des agents statutaires des IEG en activité ou en inactivité de service élus pour 6 ans). Il détermine les orientations stratégiques, contrôle l'activité de l'organisme, en vote les budgets et en approuve les comptes.

La CAMIEG a deux ministères de tutelle, le ministère chargé de la Sécurité sociale, le ministère en charge du Budget (aucune décision ne peut se prendre sans leur aval).

La CAMIEG, contrairement aux CPAM, ne gère pas le risque accident du travail-maladie professionnelle et invalidité qui est géré pour les IEG par la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG).

L'UFR doit se mobiliser pour cette élection CAMIEG qui va renouveler les administrateurs du CA de notre Régime spécial maladie et nos représentant(e)s dans les différentes commissions dont la Commission de Recours Amiable (CRA) qui règle les litiges.

Souvenez-vous que notre Fédération :

- S'est opposée à la spoliation, par le Gouvernement, d'une partie des excédents de la caisse-comptable

des retraités à hauteur de 135 millions d'euros!

- Est la seule à avoir proposé une baisse plus importante de la cotisation des retraités et plus longuement (depuis le 1/1/2021 et jusqu'au 31/12/2022 de 2,36 % à 2,01 %).

- Est la seule à s'être opposée à une baisse trop importante de la cotisation de solidarité (1,39 %) payée par les salariés et créée quand les employeurs ont arrêté de participer au finance-

ment de notre protection sociale au 1^{er} février 2005. Cette cotisation est passée de 1,39 % à 1,15 % au 1^{er} janvier 2021 alors qu'il ne fallait pas qu'elle baisse en dessous de 1,20 % pour ne pas mettre en péril l'équilibre de nos comptes dans quelques années!

- Est la seule à s'être opposée à la limitation du remboursement des prothèses auditives, à avoir proposé une amélioration conséquente de la grille de prestations CAMIEG en particulier sur la prise en charge des dépassements d'honoraires et en demandant le remboursement, par la part réglementaire, de l'homéopathie supprimée définitivement en 2021. Avec l'homéopathie, les assurés disposaient d'un choix pour se soigner!

Notre régime spécial de santé est en danger. Les retraités doivent prendre leurs responsabilités en votant pour les candidats FO afin de donner les moyens à notre future délégation à la CAMIEG de peser dans les décisions du CA. Il est important d'avoir un véritable contrepoids face aux différents gouvernements grâce à une Organisation Syndicale libre et indépendante!

Élections des administrateurs des CMCAS

FO Énergie et Mines le répète :

“

Les projets de casse du secteur énergétique sont contraires à l'intérêt de la nation, de ses citoyens et des salariés eux-mêmes et par contre-coup pour ses activités sociales de Branche.

”

C'est dans ce contexte que vont se dérouler en novembre les élections des administrateurs des CMCAS.

Pour FO Énergie et Mines, les activités sociales de Branche sont statutaires et notre Fédération est très attachée au statut. Ces activités sont également un véritable outil social, culturel et sportif qui, cependant, n'évolue pas comme nous le souhaiterions.

Aujourd'hui la seule « vraie » question à se poser est :

Comment satisfaire et réconcilier les 660 000 actifs et pensionnés et leur famille avec leur atypique

comité d'entreprise (CCAS) et ses structures décentralisées (LES CMCAS) ?

Comment redonner du sens aux activités sociales dans une année qui va encore être sérieusement perturbée par la crise sanitaire et son corollaire, la crise sociale ?

Pour FO Énergie et Mines, la dotation financière des employeurs doit permettre au plus grand nombre de bénéficier du départ en vacances, des vacances pour les jeunes, de l'action sanitaire et sociale, des assurances, de l'accès à la culture et aux activités sportives et de loisirs tout en maintenant le lien inter-générationnel sans promesse démagogique.

Ces élections des Administrateurs des Conseils d'Administration des 69 CMCAS doivent permettre, en plus d'assurer la gestion des activités sociales de chaque entité locale, d'élire par

compilation des résultats de chaque CMCAS, le Conseil d'Administration de la CCAS et six mois plus tard, par le vote des administrateurs élus, la Session du Comité de coordination.

Ces instances définissent les orientations politiques et les budgets pour la CCAS et la répartition de la dotation financière statutaire pour le Comité de Coordination.

Différentes commissions instruisent et font des propositions dans leur domaine respectif, mais les décisions sont prises par le Conseil d'Administration de la CCAS. Parmi ces commissions, l'une d'entre elles, la commission Assurances/Prévoyance gère la CSM R.

Investissez-vous dans la campagne électorale, car la santé sera un des enjeux supplémentaires pour nous retraités et en particulier la Couverture Supplémentaire Maladie des Retraités ! Actuellement la CGT a la majorité par la voix prépondérante du Président (9 voix sur 18).



Avec FO Énergie et Mines, vos activités sociales se conjuguent dans la transparence, la simplicité, la liberté et l'indépendance !

La CSM R en bref

Les non-consommés 2019 et 2020

● Non-consommés 2019 : 10,2 millions d'euros.

95 % de ceux-ci sont venus grossir le fonds de stabilité (réserve financière en cas de défaillance de notre mutuelle) qui se monte à fin 2019 à 18,089 millions.

● Non-consommés 2020 : 16,885 millions d'euros.

95 % de ceux-ci vont venir grossir le fonds de stabilité (réserve financière en cas de défaillance de notre mutuelle) qui se monte à fin 2020 à 34,422 millions d'euros.

FO préconise de faire l'essai d'intégrer gratuitement l'option « confiance » à la grille de remboursement CSM R pour réduire les non-consommés !

Le fonds de stabilité (réserve financière) à fin 2020

Ces 34,422 millions d'euros du fonds de stabilité représentent 45 % du montant hors taxe des cotisations annuelles ou 8 mois des prestations annuelles réglées aux assurés. La plupart des mutuelles ou assurances santé n'ont qu'un seul mois de cotisations d'avance.

FO dit STOP et préconise la gratuité de 2 mois de cotisations pris sur le fonds de stabilité pour le faire baisser !

La ristourne de 5 % sur les non-consommés sur 2019 et 2020

● Non-consommés 2019 : 10,2 millions d'euros.

Les 5 % restant vont dans la poche de l'assureur

SOLIMUT qui est aussi le gestionnaire (depuis la mise à l'écart d'ÉNERGIE MUTUELLE). Les 5 % représentent 510 000 euros alors que pour 2019, nous avons réglé 1,954 million d'euros sur les frais de risque assurantiel.

● Non-consommés 2020 : 16,885 millions d'euros.

Les 5 % restant vont dans la poche de l'assureur SOLIMUT. Les 5 % représentent 844 000 euros alors que pour 2020, nous avons réglé 1,854 million d'euros sur les frais de risque assurantiel (rappel 2019 1,954 million d'euros). Elle n'est pas belle la vie ?

Ces 5 %, bien que légal, sont indécents car l'assureur est déjà rémunéré pour sa prestation.

Il faut que cette règle cesse. FO dit STOP !

On pourrait presque penser que l'assureur a intérêt qu'il y ait des non-consommés...





**Anticipons
dès aujourd'hui
pour préparer
l'avenir**

**La Macif vous
accompagne
pour préparer
vos projets
de demain**

**Préparer l'arrivée d'un enfant, financer
des études, penser à la retraite...**

La Macif vous accompagne dans vos projets de vie en vous conseillant et en vous proposant un ensemble de solutions d'Épargne assurance-vie et de Prévoyance solidaires de vos besoins.

**Découvrez toutes nos offres et services en agence
ou sur macif.fr**



Essentiel pour moi

Crédit photo : Tim Robberts/Getty Images

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Soutien aux syndicats et militants mobilisés



FO Énergie et Mines, avec la confédération FO, réaffirme son soutien aux militants et syndicats mobilisés **dans le secteur de l'énergie pour la défense des droits des salariés et des libertés syndicales**. FO renouvelle la nécessité de contreparties effectives aux aides publiques aux entreprises, dont l'interdiction de licenciements et départs contraints, comme celle d'opérations boursières animées par des intérêts financiers ou encore de la possibilité de verser des dividendes aux actionnaires.

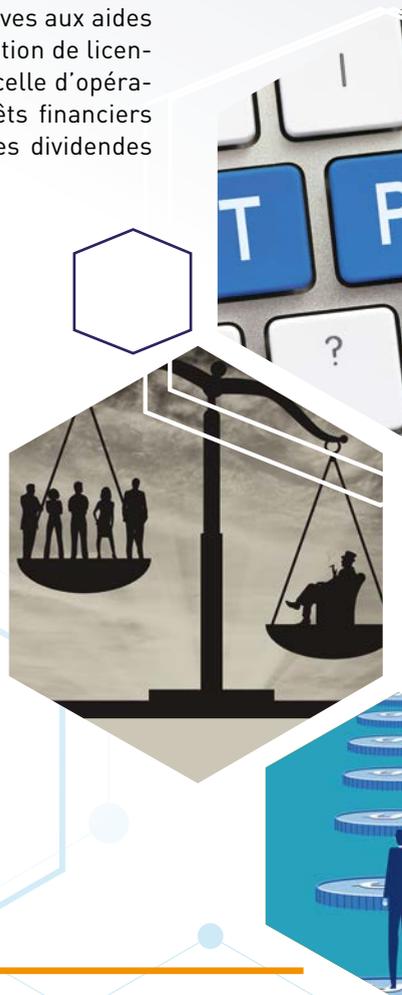
À qui profite la crise ?

Certains ne se sont jamais autant enrichis pendant la crise sanitaire alors que l'économie mondiale est à plat et que des populations entières se retrouvent au bord de l'extrême pauvreté.

500 milliardaires ont engrangé 1 800 milliards de dollars tandis que 0,1 % des habitants les plus riches

de la planète ont amassé quelque 7 500 milliards de dollars sur les marchés.

Sur l'année 2020, la fortune des milliardaires européens a augmenté de 14 %, quand celle de leurs homologues américains ou asiatiques a grimpé de 25 % ou bien encore de 50 %.



Élection représentants salariés TPE

Sans surprise, le taux de participation est, cette année encore, très bas (5,44 %). Les conditions dans lesquelles s'est déroulée cette élection en sont bien évidemment en partie responsables. La crise

sanitaire a généré du retard dans la tenue du scrutin, et conduit à l'éloignement des salariés de ces considérations électorales. De nombreuses difficultés dans l'acheminement des votes ont également parti-

cipé de ces difficultés. Sans compter tous les salariés de TPE mis en activité partielle depuis un an. **Dans ce contexte, avec 13,84 % des voix, FO progresse légèrement (contre 13,01 % lors du précédent scrutin).**

Élections des administrateurs de CMCAS

Les élections des administrateurs de CMCAS auront lieu du 18 au 23 novembre 2021. Ces élections sont une étape essentielle dans la vie des activités sociales des Industries Électriques et Gazières. Voter pour les administrateurs FO Énergie et Mines permettra de prendre un nouveau chemin pour obtenir une véritable prise en compte de vos attentes en matière d'activités sociales, culturelles, sportives... Cela est possible !

Recul du nombre de stages en entreprise



La baisse du nombre de stages lors du premier confinement a été de 22 %. En juin 2020, la courbe est repartie à la hausse, jusqu'à retrouver un niveau d'avant crise, mais sans compenser le fort recul du printemps, note la Dares. La période de stage permet une validation de formation et une mise en pratique de connaissances pouvant déboucher sur un emploi. **Ce sont les moins de vingt ans qui ont**

payé l'an dernier un lourd tribut avec une baisse de 39 % du nombre d'entrées en stage. Pour les 21-25 ans, la baisse était de 13 % et de 17 % pour les plus de 25 ans. Dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », l'exécutif annonçait le 1^{er} mars que la plateforme dédiée proposerait 30 000 offres de stages pour les étudiants d'ici la fin du mois. Le 27 mars on en comptait 12 059.

Égalité professionnelle : index 2021

Chaque 1^{er} mars, les entreprises de plus de 250 salariés (depuis 2019) et celles de plus de 50 salariés (depuis 2020) doivent calculer et publier leur index sur l'égalité professionnelle H/F. La note maximale calculée selon différents critères est de 100. **En 2021, seuls 2 % des entreprises l'ont atteint. L'écart salarial H/F demeure important environ 19 % en moyenne et s'accroît selon le nombre d'enfants (7 % pour aucun enfant à 31,3 % pour 3 enfants ou +).** Les marges d'améliorations restent grandes. L'État doit jouer un rôle prépondérant et l'index Ega pro doit comporter davantage d'indicateurs et être plus contraignant pour les entreprises.

POUR NOUS, LA SOLIDARITÉ EST UN MÉTIER.

Chez EDF, notre métier n'est pas seulement de produire et de fournir de l'énergie. C'est aussi d'être aux côtés de tous nos clients, même lorsqu'ils sont en difficulté. En collaboration avec les collectivités et les acteurs sociaux, 250 experts solidarité se mobilisent au quotidien sur tout le territoire pour proposer des solutions concrètes d'accompagnement : conseils en économies d'énergie, informations sur les accès aux droits, soutien aux dispositifs d'aides financières et aides au paiement.

Devenons l'énergie qui change tout.

